

Édito

En février 2020 la Conférence nationale du handicap a défini des objectifs importants pour améliorer et simplifier l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, de façon équitable dans tous les départements.

Le Conseil départemental a signé en décembre 2020 une nouvelle convention avec la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), pour la période 2021-2024. Cette convention présente un axe majeur sur le fonctionnement et le pilotage de la MDPH.

La feuille de route nationale intitulée «Ma MDPH 2022» précise les objectifs qui portent en particulier sur l'amélioration de la qualité, la maîtrise des délais de traitement, l'attribution des droits sans limitation de durée, la transparence sur les indicateurs d'activité de la MDPH. Elle comporte une liste de 38 chantiers à mener au niveau national et au niveau local pour atteindre ces objectifs.

Cette feuille de route doit être déclinée localement au plus près des besoins des personnes. Les Départements, chefs de file de la politique autonomie, sont des acteurs essentiels de la réalisation de ce vaste plan d'action, en lien avec tous leurs partenaires.

Début 2021, la MDPH 37 élaborera sa feuille de route. La COMEX (Commission exécutive) de la MDPH d'Indre-et-Loire assurera le pilotage de cette feuille de route car les associations représentant les usagers et les services de l'État y sont bien impliqués.

La COMEX prévue au mois de mars 2021 devra choisir 3 actions à suivre prioritairement parmi les nombreux chantiers à mener et s'assurer que leur réalisation soit effective en 2022.

L'équipe de la MDPH est déjà mobilisée depuis plusieurs mois pour travailler les pistes d'amélioration du service à rendre aux usagers. La feuille de route fera l'objet d'une communication régulière pour assurer toute la transparence due aux personnes en situation de handicap.

*Nadège Arnault, 1^{ère} Vice-Présidente
du Conseil départemental en charge des affaires sociales.*

UNE : LE BAROMÈTRE DES MDPH

Le Baromètre des MDPH a pour objectif de rendre transparente l'activité des MDPH vis-à-vis des personnes en situation de handicap et de leurs familles, d'améliorer l'accès aux droits ainsi que la qualité du service rendu.

Le baromètre de suivi des relations entre les MDPH et les personnes en situation de handicap est organisé autour de quatre thématiques :

- les droits à vie (droits sans limitation de durée) accordés aux personnes ;
- la durée de traitement des demandes ;
- l'intensité de l'activité des MDPH ;
- la satisfaction des personnes à l'égard de leur MDPH.

Ce baromètre a vocation à être régulièrement actualisé et enrichi par les données disponibles les plus récentes. Ci-dessous les données concernant la MDPH 37.

Thème 1 : les droits accordés sans limitation de durée (droits à vie) de janvier à août 2020 (%)

Il s'agit de mesurer la mise en œuvre des dispositions récentes permettant aux personnes dont la situation n'est pas susceptible d'évoluer favorablement, de bénéficier de droit à vie.

- Allocation adulte handicapé attribuée aux personnes ayant un taux d'incapacité d'au moins 80 % : **70 %**
- Carte mobilité inclusion - mention invalidité : **61 %**
- Carte mobilité inclusion - mention priorité : **34 %**
- Carte mobilité inclusion - mention stationnement : **48 %**

Thème 2 : les délais de traitement des demandes en 2019 (en mois)

Il s'agit de mesurer le temps mobilisé par chaque MDPH pour l'instruction des demandes, l'évaluation des besoins des personnes et l'attribution des droits et prestations à partir du moment où le dossier est complet.

- Délai moyen de traitement global : **4,2**
- Délai moyen de traitement pour les demandes relatives à des enfants : **2,8**
- Délai moyen de traitement pour les demandes relatives à des adultes : **4,3**
- Délai moyen de traitement pour les demandes relatives à l'allocation adulte handicapé (AAH) : **4,3**
- Délai moyen de traitement pour les demandes relatives à la prestation de compensation du handicap (PCH) : **4,8**

Thème 3 : l'activité de la MDPH en 2019

Il s'agit de mesurer le volume global d'activité des MDPH pendant une année.

- Nombre total de décisions et avis rendus par la MDPH : **39 111**

Thème 4 : la mesure de la satisfaction des personnes et des familles en 2019

Il s'agit de mesurer l'appréciation portée par les personnes ou leur famille sur leur MDPH.

- Nombre de répondants : **210**
- Taux de satisfaction (en %) : **91 %**

Le Baromètre est consultable sur le site de la CNSA : <https://www.cnsa.fr> et sur le site de la MDPH 37 : <https://www.mdph37.fr/>

INFORMATIONS MDPH

ADRESSE

38, rue Édouard-Vaillant
CS 14233 - 37042 TOURS CEDEX 1

Tél : 02 47 75 26 66 - Fax : 02 47 75 26 38

Mail : info@mdph37.fr

Site : www.mdph37.fr

HEURES D'OUVERTURE

Ouverture du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
Un numéro de téléphone unique : 02 47 75 26 66
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30

Fermeture de la MDPH tous les jeudis après-midi

ENFANCE

« Le truc en plus » de Noël

Après une première expérience lors du premier confinement, « le truc en plus » a permis en cette fin d'année, d'offrir des temps de répit aux familles et des moments ludiques aux enfants accueillis.

Porté par l'association Autrement dit, avec le soutien du Pôle ressources handicap, de l'association Enfance et Pluriel, de la Caf et de 40 bénévoles, « Le truc en plus » a fonctionné tous les week-end de décembre et quelques jours pendant les congés scolaires.

33 enfants ont pu bénéficier de cette structure temporaire, permettant à 27 familles de prendre un temps de répit en toute sérénité.

Les activités ont été variées et des intervenants extérieurs ont pu permettre aux enfants de profiter d'activités adaptées dans le respect des règles sanitaires.

Une formidable expérience partagée par les enfants, les bénévoles et les familles !

Accompagnement et soutien aux familles

Le Pôle Ressource Handicap 37 et le dispositif Parent'ailes partagent désormais leurs nouveaux locaux au 6 impasse Rabelais – 37000 Tours, le « Hameau Saint-Michel ».



L'association Enfance et Pluriel porte ces deux dispositifs adossés qui ont pour objectifs d'apporter du répit, du soutien individualisé

auprès des familles et de faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap.

L'équipe co-construit des réponses en fonction des besoins des enfants et de leur famille.



- **le Pôle Ressources Handicap** : propose un accompagnement aux parents qui recherchent un mode de garde adapté à leur enfant et aux professionnels qui vont l'accueillir.

Contact : Christelle Lepinay, Coordinatrice, au 06 73 24 73 68 ou c-lepinay@enfance-pluriel.fr



- **Parent'ailes** : Plateforme départementale de répit et d'aide aux aidants de personnes avec troubles du spectre autistique et prochainement, de personnes en situation de handicap.

Contact : Pauline Bony au 06 86 06 85 90 ou p-bony@enfance-pluriel.fr

Contact avec la chargée de mission développement des deux dispositifs, Sonia Pareux - 06 24 21 02 77 - s-pareux@enfant-pluriel.fr

Aménagement des épreuves d'examen et concours pour les candidats en situation de handicap.

Les aménagements des épreuves d'examen et concours ont été simplifiés et harmonisés par les ministères chargés de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion professionnelle, pour assurer une égalité de traitement à tous, partout en France.

Quels sont les examens et concours concernés ?

- Les épreuves des examens et des concours organisés par le ministère chargé de l'Éducation nationale ;
- Les épreuves du brevet de technicien supérieur (BTS), du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

Les concours de recrutement dans la fonction publique ne sont pas concernés par ces modifications.

Quels sont les candidats concernés ?

- Les candidats en situation de handicap
- Les candidats qui bénéficient, au moment des épreuves, d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ou d'un projet d'accueil individualisé (PAI).
- Les candidats présentant une limitation temporaire d'activité.

Comment faire une demande d'aménagement ?

Les candidats qui souhaitent bénéficier d'aménagements des conditions d'examen doivent en faire la demande à l'aide du formulaire correspondant à l'examen présenté.

Les formulaires nationaux de demande, disponibles sur le site du ministère chargé de l'Éducation nationale, doivent être utilisés en fonction de l'examen ou du concours présenté.

Quand faire la demande ?

Toute demande doit être effectuée avant la date limite d'inscription à l'examen ou au concours.

ÉCHO DU MÉDICO-SOCIAL

Séminaire RAPT (Réponse accompagnée pour tous) à destination des établissements et services médico-sociaux

L'année 2020 a été peu propice à l'organisation des instances de pilotage de la RAPT et à la tenue de réunions partenariales. Afin de faire le point sur le déploiement de la démarche RAPT et poursuivre les travaux, un séminaire RAPT a été organisé le 17 février à l'attention des directeurs des associations gestionnaires d'établissements et services médico-sociaux (ESMS)

Deux points sont inscrits à l'ordre du jour

- **Le bilan du Dispositif d'orientation Permanent (DOP)** qui consiste à proposer des réponses adaptées aux besoins et aux projets des personnes handicapées. Il repose sur deux outils : le plan d'accompagnement global (PAG) et le groupe opérationnel de synthèse (GOS). *Les points clés du bilan seront communiqués dans la prochaine Lettre de la MDPH.*
- La poursuite du travail engagé entre les établissements et services médico-sociaux, l'ARS (Agence Régionale de Santé), le Conseil départemental et la MDPH il y a un an sur **l'harmonisation des modalités d'admission et de sortie d'ESMS.**

Ce travail vise à fluidifier et sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap pour éviter les ruptures de parcours.

Le séminaire ouvre une étape de concertation avec les ESMS sur un partage d'engagements, de procédures et d'outils mobilisables pour atteindre ces objectifs.

Dans ce cadre, une attention spécifique sera portée sur les jeunes en situation d'amendement Creton et les personnes handicapées vieillissantes

L'objectif serait d'aboutir à l'élaboration d'une Charte départementale relative à la fluidification et la sécurisation des parcours des personnes en situation de handicap dans les établissements et services médico-sociaux d'Indre-et-Loire.

VIE DE LA MDPH

Masques inclusifs

Les agents qui assurent l'accueil à la MDPH et les évaluations à domicile des personnes en situation de handicap, ont tous reçu un masque inclusif.

Ce masque transparent, permet aux personnes déficientes auditives de lire sur les lèvres des professionnels qu'elles rencontrent. Il permet aussi de mieux voir les expressions du visage, ce qui est important pour bien communiquer avec les personnes en situation de handicap.

Votre avis nous intéresse toute l'année !

La CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) a créé un site internet pour permettre aux personnes en situation de handicap, et à leur famille, de donner leur avis sur leur MDPH.

Cette enquête est accessible toute l'année sur le site :

<https://mamdp-h-monavis.fr/>

Elle ne prend que quelques minutes.

Vous ne donnez pas votre nom, personne ne saura vous identifier au travers de vos réponses.

Vos réponses seront envoyées automatiquement à votre MDPH et à la CNSA.

Des professionnels de la MDPH peuvent vous parler de l'enquête au téléphone, au cours d'un entretien ou dans un mail et vous proposer d'y répondre.

En 2020, 139 personnes ont donné leur avis.

En 2021, l'objectif est d'avoir plus de participants à l'enquête.

Vos réponses sont importantes car elles aident à améliorer le fonctionnement de votre MDPH.



3 nouvelles conciliatrices

La conciliation est une voie de recours si vous n'êtes pas d'accord avec la décision de la Commission des droits et de l'autonomie.

Vous pouvez envoyer un courrier et demander une conciliation. Il faut le faire dans les 2 mois après avoir reçu la notification.

Les conciliateurs peuvent vous donner un rdv pour vous écouter et vous donner plus d'explications sur la notification de décision.

Les conciliateurs sont des bénévoles.

En 2021, l'équipe de conciliateurs accueille 3 nouvelles personnes.

Leurs expériences dans les associations représentant les personnes en situation de handicap seront utiles dans leur mission de conciliation.

Nous les remercions chaleureusement pour leur nouvel engagement bénévole pour les usagers de la MDPH.

EMPLOI



Un comité des usagers pour le PRITH

Le PRITH Centre-Val de Loire met en place une instance consultative composée de personnes en situation de handicap.

Cette instance a pour objectifs :

- Favoriser la participation des personnes en situation de handicap aux politiques publiques d'emploi et de formation qui les concernent.
- Réfléchir collectivement aux pistes d'actions permettant de répondre au mieux aux besoins des personnes.

Les personnes en situation de handicap volontaires donneront leur avis et réfléchiront à des pistes d'actions concernant la formation et l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour plus d'information et inscription : https://www.sphinxonline.com/surveyserver/s/SPHINXTLC37/inscription_comite_usagers_PRITH/questionnaire.html

VIE DES ASSOCIATIONS



Les cordées en santé

L'APF France Handicap Centre-Val de Loire propose aux personnes en situation de handicap et aux aidants une formation de pair-émulateur.

Un pair-émulateur est une personne en situation de handicap (quel que soit son handicap et son origine) ou un proche aidant qui partage son expérience avec les personnes à la recherche de plus d'autonomie.

Cette formation a pour objectif de lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap et favoriser l'entraide et le partage d'expériences.

Elle se déroule en 4 jours et est gratuite.

Pour plus d'information, contacter Laure Burin des Rozières à l'APF au 06 42 19 31 67 ou laure.burin-des-roziers@apf.asso.fr

LOISIRS, SPORT, CULTURE



Le Comité départemental handisport (CDH) vous accompagne

Vous désirez pratiquer une activité physique et / ou sportive, ou bien votre enfant, votre conjoint ou un membre de votre entourage en émet le souhait.

Toutefois, vous vous interrogez sur :

- Les capacités fonctionnelles nécessaires pour pratiquer une activité physique et / ou sportive ;
- Le choix de la pratique physique et / ou sportive ;
- L'accessibilité des locaux, des créneaux d'activité ainsi que les lieux de pratique.

Le Comité Départemental Handisport 37 s'engage à vous accompagner dans votre projet et votre parcours sportif, en prenant en considération vos attentes, vos envies, vos besoins et vos capacités.

L'objectif est de développer et de promouvoir la pratique physique et/ou sportive, de loisir ainsi que de compétition, pour toutes les personnes en situation de handicap physique ou sensoriel.

N'hésitez pas à contacter le Comité Départemental Handisport 37 au 06 50 89 75 07 ou au 02 47 29 11 25 ; ou par mail à comitehandisportcentre@gmail.com

AGENDA

Ateliers de répit à distance pour les aidants

La Mutualité Française Centre Val de Loire propose des ateliers gratuits, à distance, pour tous les aidants sans distinction d'âge ni de pathologie pour l'aidé.

Ces ateliers auront lieu le mardi de 10h à 12h en visio-conférence :

- 16 février : initiation à la musicothérapie
- 9 mars : Atelier d'écriture
- 16 mars : Atelier Do In / Stretching
- 23 et 30 mars, 6, 13 et 20 avril : Initiation au numérique.

Informations et inscriptions auprès de Pauline Fortin au 06 70 49 39 06 ou pauline.fortin@murec.fr

Les mardis conférences des aidants

Un cycle de conférences dédiées aux proches aidants, est accessible sur la chaîne youtube de la Mutualité Française Centre Val de Loire. Ces conférences ont pour objectif d'informer, de sensibiliser et d'échanger autour de différentes thématiques. Elles se dérouleront le mardi de 15h à 17h sur <https://www.youtube.com/channel/UCCb4c0SpMSUbyUK-21YvvqQ> :

- 6 avril : Nutrition et aidant
- 8 juin : Comment prendre soin de moi ?
- 7 septembre : Quelles attitudes avoir face aux troubles du comportement ?

Informations auprès de la Plateforme de répit Bulles d'R au 02 47 25 91 16 ou plateformerepit.cajou@orange.fr

Les jeudis de la santé

Prochaine conférence sur la chaîne youtube de la Ville de Tours, le 18 mars de 18h30 à 20h : La méditation comment ça marche ?

Rendez-vous sur <https://www.youtube.com/playlist?list=PL6HW3S78gmxMQPWIdyNuF4P5-KKzcbXVR>